

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du conseil municipal adressée le 28 octobre 2011 et affichée le même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 4 novembre 2011

ORDRE DU JOUR

- 1 - **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 30 SEPTEMBRE 2011**
- 2 - **FINANCES / CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL**
- 3 - **FINANCES / DEGREVEMENT SUR TAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT**
- 4 - **FINANCES / LOCATION DES SALLES COMMUNALES / MODIFICATION DES TARIFS**
- 5 - **AMENAGEMENT CHEMIN DE PAN PERDU / ETUDE FAISABILITE SEDI / RESEAUX ELECTRIQUES**
- 6 - **AMENAGEMENT CHEMIN DE PAN PERDU / ETUDE FAISABILITE SEDI / RESEAUX TELECOM**
- 7 - **URBANISME / CESSION DE TERRAIN ZAC DE LA BROSSE SUD**
- 8 - **URBANISME / INDEMNITE D'EVICION / TERRAIN LA BROSSE SUD**
- 9 - **PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE**
- 10 - **ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE / REMUNERATION POUR CONCERTS HARMONIE**
- 11 - **CULTURE / ATTRIBUTION DU PRIX DE LA JOURNEE DES ARTISTES**
- 12 - **INTERCOMMUNALITE / POINT SUR LA PROCEDURE EN COURS**
- 13 - **COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- 14 - **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

L'an deux mille onze, le vendredi 4 novembre, le conseil municipal de Tignieu-Jamezieu, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME ROUX, M. SBAFFE (☞19h34), MME FERNANDEZ, M. IMBERDISSE (☞19h34), MME CHINCHOLE, M. POMMET, MMES BRENIER, MARCHAND, MM. BELMELIANI, MICHALLET, MMES BRISSAUD, ROSTAING, BAZ, PEYSSON, GAROFALO (☞19h16), MM. DURAND, DHONT, MLE GUIMARAES, MM. LARCHER, BARAT, ALLAMANCHE, DANDIS, MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	M. SBAFFE	A	M. PAVIET SALOMON (☞19h34).
	M. IMBERDISSE	A	M. REYNAUD (☞19h34).
	MME GAROFALO	A	MME CHINCHOLE (☞19h16).
	M. CAZALY	A	MME ROUX.
	M. CHEDIN	A	M. DURAND.

SECRETARE DE SEANCE : MME FERNANDEZ.

Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

☞ Point n° 15 / Carrefour giratoire rue des Ardennes PR18+500 / Convention avec le Département de l'Isère.

☞ Point n° 16 / Dénomination de voies / Zone d'activités Quatre Buissons Est.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 30 septembre 2011.

Monsieur ALLAMANCHE demande que les points retirés ou rajoutés à l'ordre du jour initial soient numérotés. Cette proposition est acceptée.

Il demande également que le taux de subvention appliqué aux actions du marais de la Léchère lui soit précisé. Monsieur le Maire lui répond que le Département subventionne à hauteur de 50% et la Région Rhône Alpes à hauteur de 40%.

En page 5, Monsieur ALLAMANCHE trouve que la retranscription des votes concernant les marchés publics de type MAPA prête à confusion. Il souhaite que ces deux votes soient bien distincts. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de rajouter « La Plaine » au marché concernant les « Clôtures et Terrassement ». La modification sera faite en ce sens.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 30 septembre 2011 comme suit :

Votants : 27 Pour : 27

- **2 – FINANCES / CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée AB n° 106, d'une superficie totale de 17.272 m² et située dans la zone artisanale des Quatre Buissons Est.

Dans le cadre de l'aménagement de cette zone d'activités, la commune envisage de céder une partie de cette parcelle à une entreprise en vue de son implantation sur le site. La cession sera de 1.000 m² sur la base de l'estimation des Domaines, sachant que le terrain est classé en zone 1AU_i du Plan Local d'Urbanisme. Il est proposé un prix de vente de 17 €/m², soit un total de 17.000 €

Monsieur le Maire précise qu'une Participation pour Voirie et Réseaux sera également appliquée à hauteur de 15 €/m², conformément à la délibération du 25 septembre 2009.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **3 – FINANCES / DEGREVEMENT SUR TAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances présente au Conseil une demande de dégrèvement de taxe communale d'assainissement, concernant une société implantée sur la commune.

Celle-ci a reçu une facture du Syndicat des Eaux établie sur une consommation de 4.206 m³.

Une fuite ayant été à nouveau constatée (une précédente fuite avait été décelée en 2007), le Syndicat des Eaux a décidé de ne pas effectuer de dégrèvement sur la part syndicale.

Monsieur SBAFFE propose au Conseil que la commune applique une réduction sur la facture (pour la partie assainissement), sachant que la consommation annuelle moyenne de cette entreprise (années 2006, 2008, 2009 et 2010) est de 313,25 m3.

Il est proposé de retenir une consommation avec pénalité, de 400 m3 pour l'application de la taxe communale d'assainissement

Monsieur LARCHER constate que cette entreprise connaît pour la deuxième fois en cinq ans, une fuite importante sur son alimentation en eau et ce, alors même qu'il existe des possibilités de contrôles réguliers du réseau. Par ailleurs, il regrette que l'entreprise n'ait pas pris de mesures concrètes pour faire inspecter son réseau et ainsi éviter une deuxième fuite importante (4.206 m3).

Monsieur le Maire acquiesce et rappelle que le Syndicat des Eaux n'a pas souhaité appliquer de dégrèvement. L'entreprise paiera donc une facture d'eau sur la base de 4.206 m3 consommés.

Monsieur ALLAMANCHE donne lecture à l'assemblée d'un texte mettant en avant « l'incurie de cette société qui avait les moyens de surveiller son réseau sans l'avoir fait... ». En conséquence, son groupe municipal d'opposition votera contre l'exonération proposée.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 21 Contre : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal)
Abstentions : 03 (Mme Rostaing, Mrs Barat et Dandis).

4 – FINANCES / LOCATION DES SALLES COMMUNALES / MODIFICATION DES TARIFS

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances rappelle au Conseil que la salle des Fêtes peut être louée à des particuliers, du samedi 8 heures 30 au dimanche 12 heures pour un montant de 380 € avec dépôt d'une caution de 460 €

De la même façon, la salle Marie Laurencin peut être louée du samedi 8 heures 30 au dimanche 11 heures pour un montant de 330 € avec une caution de 460 €

Afin de tenir compte de l'augmentation des frais d'entretien et de fonctionnement des bâtiments communaux, il est proposé au Conseil d'augmenter comme suit ces tarifs :

☞ Location salle des Fêtes	400 € avec une caution de 460 €
☞ Location salle Laurencin	340 € avec une caution de 460 €

Ces nouveaux tarifs s'appliqueraient à compter du 1^{er} décembre 2011.

Monsieur le Maire précise que ces tarifs, malgré cette augmentation restent très attractifs pour les particuliers.

Monsieur ALLAMANCHE demande s'il ne serait pas plus logique d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2012 ces tarifs. Monsieur le Maire lui précise que ces tarifs s'appliqueront aux contrats de location non signés à ce jour.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **5 – AMENAGEMENT CHEMIN DE PAN PERDU / ETUDE FAISABILITE SEDI / RESEAUX ELECTRIQUES**

Monsieur POMMET, Adjoint en charge des Voiries et Réseaux présente au Conseil l'esquisse du projet d'aménagement du chemin de Pan Perdu.

Il détaille le plan de financement prévisionnel de cette opération, en précisant que les montants annoncés sont approximatifs et susceptibles d'évoluer suite à l'étude d'exécution qui sera réalisée par le maître d'œuvre.

Ces travaux consistent en l'enfouissement des réseaux secs (basse tension), y compris les branchements aériens, ainsi que le génie civil d'éclairage public. Monsieur POMMET précise également que la pose des massifs, des candélabres et leurs raccordements resteront sous maîtrise d'ouvrage communale. Les montants prévisionnels de ces travaux seront donc les suivants :

☞ Prix de revient prévisionnel de l'opération	285.071 €TTC.
☞ Financement externe SEDI	120.603 €
☞ Frais de maîtrise d'ouvrage SEDI	13.618 €
☞ Contribution aux investissements	150.850 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, le Conseil doit prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement (étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés) et de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Monsieur LARCHER trouve « peu lisible » cette répartition, notamment en ce qui concerne les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI (13.618 €), à savoir s'ils sont ou non compris dans la somme que la commune devra régler (164.468 €).

Monsieur le Maire, puis Monsieur REYNAUD lui précise que la délibération doit être établie selon le modèle fourni par le SEDI. Cette distinction provient du fait que la commune ne paye que ces frais dans le cas où elle n'engagerait pas les travaux prévus.

Cependant, il serait tout à fait judicieux de proposer au SEDI de mentionner cette précision dans les modèles fournis, à savoir que les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI sont inclus dans la participation prévisionnelle de la commune. Un courrier sera fait en ce sens au SEDI lors de l'envoi de la présente délibération.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **6 – AMENAGEMENT CHEMIN DE PAN PERDU / ETUDE FAISABILITE SEDI / RESEAUX TELECOM**

Monsieur POMMET, Adjoint en charge des Voiries et Réseaux présente au Conseil l'esquisse du projet d'aménagement du chemin de Pan Perdu.

Il détaille le plan de financement prévisionnel de cette opération, en précisant que les montants annoncés sont approximatifs et susceptibles d'évoluer suite à l'étude d'exécution qui sera réalisée par le maître d'œuvre.

Ces travaux consistent en l'enfouissement des réseaux secs de France Telecom, y compris le génie civil. Monsieur POMMET précise également que la pose des massifs, des candélabres et leurs raccordements resteront sous maîtrise d'ouvrage communale. Les montants prévisionnels de ces travaux seront donc les suivants :

☞ Prix de revient prévisionnel de l'opération	58.266 €TTC.
☞ Financement externe France Telecom	4.000 €
☞ Frais de maîtrise d'ouvrage SEDI	2.783 €
☞ Contribution aux investissements	51.483 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, le Conseil doit prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement (étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés) et de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Un courrier identique sera fait au SEDI, en ce qui concerne la remarque faite au point précédent par Monsieur LARCHER.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **7 – URBANISME / CESSION DE TERRAINS ZAC DE LA BROUSSE SUD**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain située dans l'emprise de la ZAC de la Brosse Sud, destinée à accueillir le projet d'éco-quartier.

Cette parcelle cadastrée AS n° 239, d'une superficie totale de 33.509 m² pourrait être cédée à un particulier pour une superficie de 14.035 m².

Dans le même temps, ce dernier vendra à la commune les parcelles AC n° 12 (3.438 m²), AC n° 14 (6.033 m²), AC n° 152 (1.550 m²), AD n° 32 (2.101 m²), AH n° 7 (9.511 m²) et AD n° 26 (9.633 m²), soit une superficie totale de 32.266 m².

Ces deux ventes seront réalisées sur la base du prix fixé par les Services Fiscaux pour ces différentes parcelles.

Monsieur ALLAMANCHE donne lecture au Conseil d'un texte non remis au Maire. Ce texte soulève notamment la question de l'utilité pour la commune d'acquérir des parcelles situées en zone non constructible, alors qu'elle se sépare de terrain constructible censé accueillir la future gare du T3 (emplacement réservé au PLU).

Monsieur le Maire précise que sur la parcelle acquise par la commune en 2008, d'une superficie totale de 33.509 m², une emprise de l'ordre de 20.000 m² concerne l'emplacement réservé n° 14 pour un futur parking pour le T3. Les 14.035 m² restant sont inclus dans le périmètre constructible de la ZAC.

Il rappelle également que le futur gymnase en cours d'étude est situé sur un terrain acquis par la commune en 2006, évitant aux utilisateurs et notamment aux enfants du collège, de traverser la rue de l'Eglise.

Monsieur le Maire précise aussi que ces deux ventes permettront à la commune de négocier avec l'achat de terrains situés en dessous des écoles Village, en vue de la réalisation d'un restaurant scolaire.

Par ailleurs, la commune financera une partie de l'étude de l'éco-quartier grâce à la recette provenant de cette vente.

Monsieur DANDIS s'interroge également sur cette cession du terrain réservé pour le futur T3 et s'inquiète des nouvelles constructions qui viendront à terme s'implanter sur ce secteur. Il trouverait plus judicieux que la commune reste propriétaire de la totalité de son terrain.

Monsieur le Maire lui rappelle les obligations légales en matière de prévisions d'augmentation de population imposées par les SCOT lors de l'élaboration des Plan Locaux d'Urbanisme et notamment en ce qui concerne notre commune.

Chaque PLU doit prévoir une augmentation de 30% de sa population et en conséquence, établir un document d'urbanisme qui présente toute les garanties pour permettre l'accueil de cette population supplémentaire.

Monsieur le Maire précise également que le secteur de La Brosse Sud a été classé en ZAC pour éviter toute urbanisation « brutale et irréfléchie ». En effet, un promoteur pouvait lancer sur une zone 1AUi un projet d'urbanisation s'il était propriétaire d'au moins 95% des terrains. Ce risque majeur pour la commune a été contré par la création de la ZAC de La Brosse Sud.

Il termine en rappelant qu'un appel d'offre a été lancé pour retenir une équipe qui assistera, sous la forme d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la commune dans son projet d'éco-quartier. Ce projet sera ensuite établi par un cabinet d'urbanistes, selon les critères imposés par la commune. Au final, ce projet ne sera lancé qu'après un accord du Conseil municipal.

L'étude est prévue sur une durée d'environ deux ans.

Monsieur le Maire précise en dernier lieu que le schéma d'urbanisme du secteur de La Brosse Sud qui sera établi par le cabinet d'urbanistes et approuvé par le Conseil municipal est une garantie forte pour la commune de mener à bien son projet d'urbanisation.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27

Pour : 21

Contre : 05 (Mrs Larcher, Allamanche, Barat, Dandis, Mme Pardal)

Abstentions : 01 (Mme Roux).

- **8 – URBANISME / INDEMNITE D'EVICITION / TERRAIN LA BROsse SUD**

Par suite de la vente d'une partie de la parcelle communale AS n° 239, Monsieur le Maire propose au Conseil d'indemniser l'agriculteur exploitant cette parcelle.

Après accord amiable et conformément au protocole A432 de la Chambre Départementale d'Agriculture, il est proposé au Conseil d'indemniser cet agriculteur à hauteur de 0,425 €/m² de culture définitivement perdue.

L'indemnité sera calculée comme suit :

☞ Superficie vendue	14.035 m ² .
☞ Indemnité	0,425 €/par m ² .
☞ Total à verser	5.964,88 €

Dans le même temps, une indemnité sera attribuée à cet agriculteur sur la base du Droit de Paiement Unique annuel, à savoir :

☞ Superficie perdue pour la culture	14.035 m ² .
☞ DPU détenu par l'agriculteur pour 10.000 m ²	270 €
☞ Soit pour une surface de 14.035 m ²	379 €
☞ Durée de prise en compte	5 ans.
☞ Total de l'indemnité DPU	1.895 €

Le montant total de l'indemnisation de cet agriculteur sera de 7.859,88 €

Monsieur LARCHER demande les raisons pour lesquelles le Droit de Paiement Unique n'a pas été appliqué à l'indemnité votée lors du précédent Conseil.

Monsieur le Maire lui répond que le DPU est propre à chaque exploitation agricole. Une copie de la circulaire relative à la présente indemnisation sera envoyée à Monsieur LARCHER.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 22
Contre : 05 (Mrs Larcher, Allamanche, Barat, Dandis, Mme Pardal)

- **9 – PERSONNEL COMMUNAL / SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE**

Monsieur le Maire propose au Conseil la modification de poste suivante, suite à la prise en compte des heures de ménage effectuées pendant les congés scolaires par l'agent concerné, à savoir :

- ☞ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet (24h45).
- ☞ Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet (28h).

Cette modification prendra effet au 1^{er} novembre 2011.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **10 – ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE / REMUNERATION POUR CONCERTS DE L’HARMONIE**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances rappelle au Conseil sa délibération du 26 août 2011 fixant les différentes rémunérations complémentaires des professeurs de musique et notamment celle concernant la rémunération attribuée au professeur de musique assurant la direction de l’Harmonie La Tignolane pour chaque concert organisé par la commune.

A ce jour, plusieurs de ces concerts lui ont été réglés sur la base d’un forfait d’heures, à savoir trois heures par concert, alors que cette rémunération aurait dû être de 120 € nets par concert.

Monsieur SBAFFE propose de rectifier cette situation et d’attribuer la somme convenue pour les concerts qui ont eu lieu aux dates suivantes :

☞ 12 mars 2011 ☞ 16 avril 2011 ☞ 21 mai 2011 ☞ 24 septembre 2011

Aucune remarque ou précision n’étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **11 – CULTURE / ATTRIBUTION DU PRIX DE LA JOURNEE DES ARTISTES**

Monsieur REYNAUD, Adjoint en charge des Affaires Culturelles rappelle au Conseil le concours qui s’est déroulé le 18 juin 2011, lors de la « Journée des Artistes ». Le premier prix d’un montant de 150 € a été décerné à Monsieur René SABOT domicilié à MABLY (42300).

Il convient à présent d’autoriser le versement de cette somme à cet artiste.

Aucune remarque ou précision n’étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- **12 – INTERCOMMUNALITE / POSITION DU CONSEIL**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée sa délibération du 26 août 2011, par laquelle le Conseil a sollicité un rendez vous auprès du Préfet de Région, en présence du Préfet de l’Isère et des Sous-préfets de Vienne et de La Tour du Pin.

Ce dossier étant de la compétence du Préfet de l’Isère, le Préfet de Région a demandé à la commune de solliciter un rendez vous auprès de celui-ci. A ce jour, cette demande est restée « lettre morte ».

Conjointement, un amendement a été déposé auprès du Préfet de l’Isère et de la C.D.C.I, afin qu’il soit étudié par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et ensuite débattu. Monsieur le Maire précise que la Commission ne statuera pas sur le projet global du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, mais individuellement pour chacun des amendements présentés. Le Schéma initial ne sera alors modifié que par des amendements ayant reçus un vote favorable de la Commission.

De ce fait, en ce qui concerne la commune de Tignieu Jamezyieu, la Commission se positionnera uniquement « pour ou contre » son intégration dans la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Satolas.

Monsieur ALLAMANCHE demande une copie de l'amendement déposé par la commune auprès de la C.D.C.I. Monsieur le Maire lui répond que ce document sera joint au présent compte rendu.

Le Conseil prend acte de cette communication.

- POINT SUPPLEMENTAIRE N° 15 / CARREFOUR GIRATOIRE RUE DES ARDENNES PR18+500 / CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ISERE

Monsieur le Maire informe le Conseil des travaux en cours réalisation sur la rue des Ardennes, à savoir la création d'un carrefour giratoire. Cet équipement est situé sur la propriété privée du centre commercial LECLERC qui en assure la totalité des travaux et du financement.

Il est précisé que ces travaux feront l'objet d'un arrêté municipal de police, pour la partie en liaison avec la rue des Ardennes.

A réception, le carrefour sera transféré dans le Domaine Public communal, puis dans le Domaine Public Départemental, après qu'un relevé très précis des parcelles transférables ait été réalisé par un géomètre.

L'entretien de cet équipement sera assuré pour partie par le Département et pour partie par la commune, selon les termes d'une convention devant être signée par ces deux collectivités.

Après avoir donné lecture au Conseil des articles de cette convention, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ce document.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- POINT SUPPLEMENTAIRE N° 16 / DENOMINATIONS DE VOIES / ZONE D'ACTIVITES QUATRE BUISSONS EST

Madame ROUX, Adjointe en charge de l'Urbanisme rappelle au Conseil la création d'une voie de délestage à l'entrée Est de la commune, ainsi que le prolongement de l'actuelle rue des Frères Lumière.

Ces deux nouvelles voiries sont situées dans la zone d'activités des Quatre Buissons Est et font suite à l'extension de cette zone en vue de l'implantation de nouvelles activités.

Madame ROUX propose de nommer ces voiries comme suit :

☞ Prolongement de la rue des Frères Lumière	Rue des Frères Lumière.
☞ Nouvelle voie de délestage entrée Est	Boulevard Ampère.

Le Conseil est appelé à donner son avis sur ces deux propositions.

Monsieur ALLAMANCHE propose que des noms de savants isérois soient pris en compte lors de prochaines dénominations de voiries, citant en exemple le savant CHAMPOLLION. Monsieur le Maire approuve cette proposition, mais cite également BERGES en rappelant qu'AMPERE est un « régional ».

Madame MARCHAND évoque quant à elle, le nom d'une femme qui pourrait être repris lors d'une prochaine dénomination de rue.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 27 Pour : 27

- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE) :

☞ La Commission s'est réunie le 18 octobre dernier pour faire le bilan de la rentrée scolaire 2011/2012. Les effectifs restent stables. Le cycle piscine est poursuivi, ainsi que l'opération « Un Fruit pour le Récré ». La classe verte a été reconduite également.

CULTURE (Philippe REYNAUD) :

☞ Il conviendra en 2012 de revenir à une visite du cimetière la veille de la Toussaint et non pas le jour même de cette fête. A cette occasion, Monsieur le Maire précise à Monsieur BARAT qui l'avait interrogé à ce sujet, qu'aucune invitation n'est envoyée pour cette visite du cimetière et que l'information a été donnée lors du précédent Conseil.

☞ Le Renc'Art Musique s'est très bien passé, avec un public nombreux et ravi des spectacles présentés.

☞ Le Festival « Jeune Public » se déroulera du 17 au 20 novembre prochains, avec un spectacle à Dufy le 17 novembre et trois spectacles à Laurencin les 18-19 et 20 novembre.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

☞ Le « Point à temps » a été réalisé par l'entreprise en charge du marché.

☞ L'aménagement du giratoire sur le boulevard de Verna est en cours.

☞ Le Syndicat des Eaux réalise des travaux liés au nouveau giratoire de la rue des Ardennes.

☞ Des passages piétons ont été repeints (résine).

ENVIRONNEMENT (Hélène PARCHAND) :

☞ La remise des prix pour les Maisons et Jardins Fleuris s'est tenue le 14 octobre dernier. Merci aux sponsors pour les lots donnés gracieusement à la commune.

☞ Le concours culinaire s'est également bien déroulé. Il sera renouvelé en 2012.

☞ Les travaux du marais de la Léchère (gestion hydraulique) ont été réceptionnés avec AVENIR et l'entreprise JORDAN. Tout est conforme au cahier des charges.

☞ L'année 2012 sera celle du marais de la Léchère. Dès à présent, le concours photo peut démarrer.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (Hélène PARCHAND) :

☞ Exposition en mairie du 4 au 26 novembre « Livres, lecture, lecteurs » avec des dessins et illustrations de Monsieur Vincent JOUBERT. Le vernissage aura lieu le 14 novembre à 18 heures.

☞ Une soirée « noire » sera organisée le 25 décembre 2011 à la Bibliothèque.

☞ Les tarifs de la bibliothèque ont été augmentés de 1 € par catégorie (inchangés depuis 1998).

- **COMPTES RENDUS DES SYNDICATS**

SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ISERE (Gilbert POMMET) :

Des permanences décentralisées seront tenues dans l'Isère, suite à la refonte de ce syndicat.

SYNDICAT DE LA BOURBRE (Gilbert POMMET) :

☞ Modification de son règlement (retrait du SIM et de la CAPI), avec une diminution du nombre de représentants des communes membres. Le quorum passe à 50%.

☞ La Bourbre est polluée depuis La Tour du Pin jusqu'à Pont de Chéruy et son embouchure avec le Rhône.

SIVOM DE L'AGGLOMERATION (André PAVIET SALOMON) :

☞ Lancement d'un appel d'offres pour retenir un cabinet en vue de l'étude du renouvellement du contrat de collecte et de tri des déchets ménagers.

☞ Réflexion en cours sur l'agrandissement de l'actuelle station d'épuration.

SYNDICAT DES EAUX SIEPC (André PAVIET SALOMON) :

☞ En attente de la décision de fusion dans le cadre de la réforme territoriale.

☞ Une plainte a été déposée suite à la pollution par un particulier du réseau d'eau (remblaiement non autorisé d'une carrière avec des matériaux pollués).

- **INFORMATIONS DIVERSES**

☞ Le Centre Communal d'Action Sociale a voté le 27 septembre 2011, la prise en charge d'une aide de 4.098,68 € correspondant à la remise en état de l'installation électrique d'une habitation située à Jamezieu. Un prêt à taux zéro a été accordé aux trois habitantes occupant cette maison, avec un remboursement étalé sur 28 mois, à raison de trois versements de 50 € chacun à la Trésorerie de Crémieu (prélèvement). Il convient de remercier les membres du CCAS qui se sont investis depuis le mois de juin dernier pour aider cette famille et notamment Marie-Christine CHINCHOLE. Par ailleurs, il est à noter l'accord du Trésorier de Crémieu qui a permis un règlement sur 28 mois.

☞ Lors de la réunion en mairie de Villemoirieu pour la présentation du dossier de révision de son POS en PLU, il a été constaté l'absence d'emplacement réservé pour une future gare T3. Suite à l'intervention du maire de Tignieu Jamezieu, cette lacune a été comblée.

☞ Le dossier MEJEAN a été évoqué par Monsieur André PAVIET SALOMON lors du récent Congrès Départemental des Maires et Adjointes de l'Isère. Le Directeur de la DDT38 n'a pas pu apporter de réponse, ni donner de solution à la commune. Une démarche identique sera faite lors du Congrès National des Maires à Paris.

☞ Le Parti Socialiste remercie la commune de Tignieu Jamezieu pour l'organisation des élections primaires, dans le cadre de la Présidentielle 2012.

☞ Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Bruno MELQUIONI pour son accord concernant un échange de terrain à côté des actuels courts de tennis. Cet échange permettra à la commune de prévoir une extension future de ces équipements et Monsieur MELQUIONI bénéficiera d'une terre plus facilement cultivable qu'à l'heure actuelle.

☞ Monsieur André LEVICKY a fait don à la commune d'un tableau, suite à son exposition en mairie. Le Conseil lui adresse ses remerciements chaleureux.

- **QUESTIONS DIVERSES**

☞ Madame PARDAL interroge le Maire sur une éventuelle autorisation que la commune aurait donnée au propriétaire du local situé en bordure de la route de Lyon (quartier des Quatre Buissons) en vue de l'exploitation de jeux gonflables et d'un accord avec les écoles.

Monsieur le Maire lui répond par la négative, en précisant que le propriétaire doit tout d'abord déposer un permis de construire qui devra être validé par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (établissement accueillant du public) et par la Commission Départementale d'Accessibilité. A ce jour, aucun document d'urbanisme n'a été déposé en mairie.

☞ Monsieur ALLAMANCHE demande si le prêt d'une salle communale à une organisation politique est ou non compris dans les deux prêts consentis par la commune aux associations de Tignieu Jamezieu. Monsieur le Maire, puis Monsieur REYNAUD lui précise que depuis très longtemps à Tignieu Jamezieu, n'importe quelle organisation politique a accès gratuitement aux salles communales, pour la tenue de réunions.

☞ Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une réunion préparatoire concernant les modalités d'application de la future Taxe d'Assainissement sur la commune, à savoir le mercredi 16 novembre 2011 à 17 heures en salle du Conseil.

☞ La Taxe d'Aménagement devant être instaurée avant le 30 novembre 2011 pour une application au 1^{er} mars 2012, Monsieur le Maire fixe la date du prochain Conseil municipal au vendredi 25 novembre 2011 à 18 heures.

FIN DES DEBATS : 21 heures.